



**Atelier de Géographie Rurale Numérique**  
Domaine des Chaulnes -24110- GRIGNOLS  
Tel : 05.53.04.48.61 - Courriel : [atelier.geo@agr.fr](mailto:atelier.geo@agr.fr)  
<http://www.agrn.fr>



## **Compte rendu de l'Assemblée Générale Mardi 10 mai 2011**

Le mardi 10 mai 2011, l'Assemblée Générale de l'association « Atelier de Géographie Rurale Numérique », normalement convoquée, s'est réunie au Domaine des Chaulnes à Grignols à 16h30 sous la présidence de M. FONTAN.

*Présents* : Mme ANDRIEUX, MM. CAUVIN, BAGNAUD, BILLY, COULAUD, GUERRIER, FONTAN, MURAT, PERPEROT, SIMON, TEXIER et VAUBOURGOIN.

*Représentés* : M. CAZEAU par Mme BLOIS, M. LEY par M. HAGENSTEIN, M. Noël par M. DUSSUTOUR, Mme REULET par M. BOTIVEAU

*Pouvoirs* : M. LAURIERE à M. SIMON, M MONMARSON à Mme ANDRIEUX, M. GABILLARD et M. GIRARD à M. PERPEROT, M. DEGUILHEM et M. AUXERRE à M. FONTAN

*Excusés* : Mmes, MOULENES, REULET, ROGER et SAGOT-DUVAUROUX, MM. CAZEAU, DEGUILHEM, EYCHENNE, LAURIERE, MACE, MONMARSON, NOEL, RAYNAUD, ROUSSET, SESIANO, SORGE et YATTARA

*Invités* : M. LANXADE (COGEDIS FIDEOR), MM. GRANDJEAN et GUINOT (AGRN)

---

*Président de séance* : M. FONTAN

*Secrétaire de séance* : M. GRANDJEAN

---

<b>I. Rapport financier 2010</b>	<b>p.3</b>
<b>II. Bilan des actions menées en 2010</b>	<b>p.5</b>
<b>III. Projets 2011</b>	<b>p.8</b>
<b>IV. Budget prévisionnel 2011</b>	<b>p.10</b>
<b>V. Proposition du Conseil d'Administration</b>	<b>p.12</b>
<b>VI. Élection du Conseil d'Administration et du Bureau</b>	<b>p.13</b>

---

<b>Annexes</b>	<b>p.15</b>
----------------	-------------

---

En introduction à cette neuvième Assemblée Générale de l'AGRN, le Président, M. FONTAN, salue l'ensemble des participants et les remercie pour leur présence. Il tient également à remercier les membres du Conseil d'Administration, le Bureau et les salariés pour leur implication dans la vie de l'association.

## I. Rapport financier 2010

M. LANXADE, gestionnaire au sein de la société COGEDIS FIDEOR, présente le bilan comptable de l'association pour l'exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010. Ce bilan a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 05/04/2011. Le document fourni par le cabinet comptable est disponible sur demande auprès de l'AGRN.

### AGRN - Compte de résultat

	2010	2009
<b>Produits</b>		
<b>produits d'exploitation</b>	<b>86 545</b>	<b>94 530</b>
- cotisations	65 525	69 506
- prestations	23 850	19 745
- productions stockées	-5 100	-3 300
- autres produits d'exploitation	2 270	8 580
<b>Produits financiers</b>	<b>175</b>	<b>458</b>
<b>produits exceptionnels</b>	<b>4 072</b>	<b>12 401</b>
<b>Total produits</b>	<b>90 792</b>	<b>107 390</b>
<b>Charges</b>		
<b>charges d'exploitation</b>	<b>111 451</b>	<b>116 981</b>
- Salaires	59 328	50 095
- impôts	1 365	1 533
- charges sociales	20 480	18 414
- autres charges (fournitures, matériel, services...)	30 278	46 939
<b>Total Charges</b>	<b>111 451</b>	<b>116 981</b>
<b>Excédent / Déficit</b>	<b>-20 659</b>	<b>-9 591</b>

### AGRN – Bilan actif/passif

	2010	2009
<b>Actif</b>		
- actif immobilisé	2 017	1 659
- actif circulant	26 062	44 399
<b>Total actif</b>	<b>28 079</b>	<b>46 058</b>
<b>Passif</b>		
- capitaux propres	1 681	26 109
- dettes	26 478	19 949
<b>Total passif</b>	<b>28 159</b>	<b>46 058</b>

Depuis la fin du financement régional en 2008, les résultats comptables de l'association sont déficitaires. Le résultat de l'exercice 2010 se traduit par un déficit de 20 659 € contre 9 591 en 2009. Ce résultat déficitaire s'explique globalement par la baisse des produits :

- *Cotisation* : Arrêt du partenariat avec la CDC de la Basse Vallée de l'Isle (-6 000€) compensé en partie par la hausse de la cotisation de la CDC Causses et Rivières en Périgord (+ 3 000€).
- *Autres produits d'exploitation* : Fin de l'aide financière d'Uniformation pour le contrat d'alternance de Sébastien GRANDJEAN lors de sa conversion en CDI (-8 000€) compensée en partie par l'aide à l'embauche du Pôle Emploi (+1 700 €)
- *Produits exceptionnels* : Baisse des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (-8 000 €)

En parallèle, les charges ont baissé d'environ 5 000 € malgré la hausse de la rémunération du personnel et des charges sociales. Cette baisse des charges concerne principalement les frais de déplacement, l'achat de prestation et les dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles (le matériel et les données acquis lors de la mise en place de la structure sont désormais totalement amortis).

Le trésorier de l'association, M. PERPEROT, signale qu'un bilan comptable correspond à la situation financière d'une structure à un instant donné. Aussi, le bilan déficitaire de l'association peut être en partie atténué par le fait qu'une partie des prestations réalisées en 2010 n'étaient pas réglées au 31/12/10 (Pact-Arim, PNR Périgord Limousin et Inovfruit). Ces prestations correspondent à un montant de 14 650 € dont 12 200 € réglés à ce jour. Par ailleurs, le budget prévisionnel 2010 incluait une recette de l'ordre de 20 000 € correspondant à un premier versement du soutien financier de la Région intervenu début 2011. L'équilibre comptable du budget en aurait été largement amélioré.

**M. FONTAN demande aux membres de l'Assemblée Générale de voter**

**le bilan comptable de l'année 2010.**

**Celui-ci est validé à l'unanimité des votes.**

## **II. Bilan des actions menées en 2010**

### **Partenariat avec le Conseil Général de Dordogne**

L'association a souhaité se rapprocher du Conseil Général de la Dordogne pour étudier avec lui les conditions dans lesquelles les services de l'AGRN pourraient être proposés aux communes et communautés de communes de l'ensemble du département. Avec le soutien de M. DEGUILHEM, député et conseiller général de Dordogne, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants du Conseil Général, de l'ATD et du CAUE. A l'issue de ces réunions, une lettre d'intention (cf. Annexe A p.18) proposant les axes de partenariats suivants a été envoyée au Président du CG :

- Adhésion du Conseil Général à l'AGRN avec l'ouverture d'un droit de représentation au Conseil d'Administration et au Bureau de l'association
- Soutien du Conseil Général à certains projets ou démarches selon des objectifs fixés en commun
- Participation à un comité de coordination regroupant les services du CG, de l'ATD, du CAUE et l'AGRN pour valider les orientations et les actions à conduire en commun vers les acteurs territoriaux

Une lettre d'accord signée par M. MONMARSON, vice-président chargé des finances, nous est parvenu le 1 décembre 2010 (cf. Annexe B p20).

### **Soutien financier de la Région Aquitaine pour le projet « Développement des capacités de services numériques au territoire »**

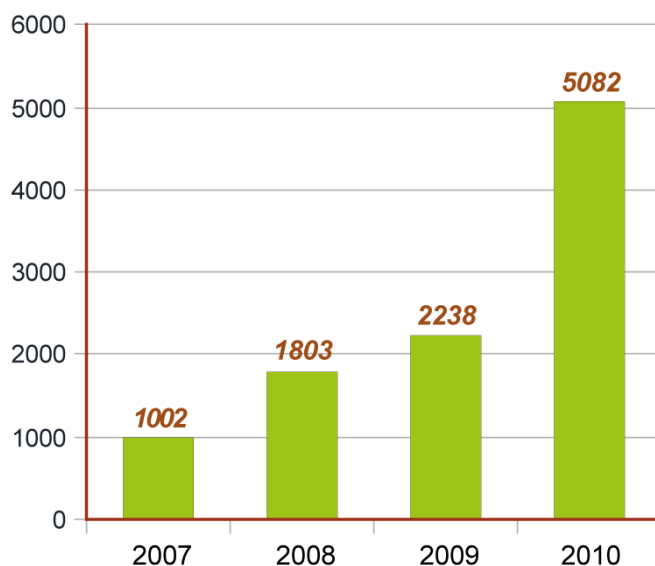
Suite à une rencontre avec la Direction des Technologies de l'Information et de la communication de la Région Aquitaine, une demande de financement a été effectuée auprès du Conseil Régional d'Aquitaine en août 2010. Cette demande concerne un projet d'une durée de trois ans visant à développer l'usage des services numériques dont notamment les SIG auprès des acteurs du territoire de la Dordogne (collectivités, autres groupements communes, associations). Ce projet s'articule autour de deux axes majeurs :

- la promotion de la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine
- l'élargissement du territoire d'activité de l'AGRN avec l'adhésion de nouvelles collectivités

Cette demande a été soumise à la commission permanente du Conseil Régional qui a accordé une subvention de 75 000 € pour trois ans.

## Hausse de l'utilisation de PériGéo

Le nombre de connexions annuelles à PériGéo est passé de 2238 en 2009 à 5082 en 2010. Il faut signaler que le nombre de comptes utilisateurs n'a pas beaucoup évolué entre ces deux années.



*Évolution des connexions annuelles à PériGéo depuis 2007 (hors comptes administrateurs)*

Cette hausse de l'utilisation PériGéo résulte de la politique de formation initiée fin 2009 par l'association. En 2010, des séances de formation ont été effectuées par Maxime GUINOT dans l'ensemble des communautés de communes adhérentes. Dans ce cadre la majorité des utilisateurs de l'outil ont été formés.

Par ailleurs, la gamme d'applications proposées aux collectivités s'est élargie. Aujourd'hui PériGéo permet d'accéder aux applicatifs suivants :

- Cadastre et documents d'urbanisme (zonages, servitudes d'utilité publique, prescriptions se superposant au zonage...)
- Réseau d'alimentation en eau potable et réseau d'assainissement
- Cimetière
- Environnement (SPANC, gestion de la collecte des déchets)
- Tourisme (patrimoine, gestion de la taxe de séjour, sentiers de randonnées)
- Économie (gestion des disponibilités foncières et immobilière, zones d'activité)

## **Autres actions engagées en 2010**

### *Adhésion du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de l'Isle (SMIVI)*

En début d'année 2010, une convention de partenariat a été signée entre l'AGRN et le SMIVI. Dans ce cadre, le SMIVI bénéficie d'un soutien technique et administratif dans le domaine de l'information géographique pour ses projets (inventaire des zones humides, étude des affluents de l'Isle...) et ses réalisations (entretien des cours d'eau, conventionnement avec le propriétaires des terrains riverains de l'Isle...).

### *Prestations :*

- Soutien technique au Pact-Habitat de Dordogne dans le cadre du Programme d'intérêt Général pour l'habitat de la Communauté d'Agglomération Périgourdine (prestation débutée en 2009)
- Cartographie de la composition territoriale (communes, intercommunalités, Pays) du périmètre définitif du PNR Périgord-Limousin dans le cadre de la charte 2010-2022.
- Réalisation d'une interface de saisie de données WEB et de cartes de bilan pour le compte de l'Agence Culturelle Départementale de Dordogne et de la Direction Départementale de l'Éducation et de la Culture.

### *Enseignement :*

Intervention sur l'utilisation des GPS auprès des étudiants du département « Carrières sociales Gestion urbaine » de l'IUT Périgueux

### III. Projets 2011

#### Concrétiser les contacts opérés en 2010 avec des communes et des groupements de communes

Les soutiens institutionnels renforcés en 2010 avec le Conseil Général et la Région vont permettre à l'association de proposer activement ses services à l'ensemble des communes et des groupements de communes du département.

Dans un premier temps, l'association va répondre aux différentes sollicitations dont elle a fait l'objet en 2010 :

- La *Communauté de commune du Pays de Saint-Aulaye*, avec laquelle l'AGRN est en contact depuis 2009, souhaite désormais adhérer à l'association.
- La Communauté de commune Terre de Cro-Magnon, dont nous avons rencontré la commission SIG en automne 2010, a lancé un marché public pour la mise en place d'un SIG intercommunal en mars 2011. L'AGRN a constitué un dossier de réponse a ce marché.
- Le *Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Dussac* nous a sollicité afin de discuter autour des potentielles utilisations des outils SIG sur la thématique de la collecte des ordures ménagères. A la suite de cette rencontre, l'AGRN a proposé un devis au syndicat.
- La commune *d'Eygurande-et-Gardedeuilh* est la première commune a adhérer à l'offre « Cadastre et Urbanisme ».

#### Stratégie de communication

En mars 2011, l'AGRN a débuté une campagne de communication à destination des communes et des groupements de communes du département. Cette démarche est fondée sur l'envoi d'un courrier incluant la plaquette de communication créée en 2010 (téléchargeable à cette adresse [http://www.agrn.fr/sites/agrn.fr/IMG/pdf/plaquette\\_2011.pdf](http://www.agrn.fr/sites/agrn.fr/IMG/pdf/plaquette_2011.pdf)) ainsi que des documents sur la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine.

Des courriers sont déjà parvenus aux communes et communautés de communes du Pays de l'Isle en Périgord, aux collectivités adhérentes ainsi qu'à celles nous ayant contactées. Un second envoi destiné aux autres communes et groupements de communes de Dordogne est prévu durant les mois de mai et juin.

En parallèle, le contenu du site internet de l'association va être simplifié et homogénéisé avec celui

de la plaquette.

A la suite de l'envoi de l'ensemble des courriers, il est prévu d'organiser des rencontres d'information auprès des collectivités en collaboration avec PIGMA , le Conseil Général et la DDT.

## **PériGéo**

Les dynamiques départementales et régionales de mutualisation de l'Information géographique ont considérablement facilitées l'accès aux données pour les acteurs publics. Dans ce cadre, il est prévu d'enrichir les cartes disponibles sur PériGéo. Actuellement, la majeure partie des collectivités ne disposent que de leur cadastre et des référentiels IGN sur PériGéo. L'objectif est de leur fournir un espace cartographique comprenant au minimum :

- Les derniers millésimes des référentiels IGN (photographie aérienne, BD Topo, Scan 25, Bd Adresse)
- Le plan parcellaire lié aux données foncières
- Le document d'urbanisme numérisé dans le cadre du cahiers des charges régional de la DREAL
- Les principaux zonage réglementaires et de connaissance (Natura 2000, PPR, ZNIEFF, Aléas argiles et inondations, sites inscrits et sites classés...)

Par ailleurs, la version 4.2 d'Isigéo sera bientôt mise à la disposition des utilisateurs. Cette mise à jour sera accompagnée des améliorations suivantes :

- Amélioration de l'ergonomie des fonctionnalités de saisie et de l'outil d'impression
- Amélioration de la rapidité et de la fluidité de l'affichage dans l'espace cartographique
- Mise à disposition des informations géographiques aux particuliers grâce à un module cartographique intégrable à un site internet « classique »

## **Autres projets pour 2011**

*Nouvelles adhésions (hors collectivités):* Agence Culturelle de Dordogne, Agrobio Périgord

*Pays de l'Isle en PériGord :* Mise en place d'un espace de cartographie dynamique sur le futur site internet du Pays

## IV. Budget prévisionnel 2011

Avant de présenter le budget prévisionnel pour l'année 2011, le Président remercie M. BILLY, notre banquier, pour son soutien et sa disponibilité lorsque l'association a dû anticiper un déficit de trésorerie durant les trois premiers mois de l'année 2011.

Charges d'exploitation	Prévisions
<b>Achats</b>	
études et de prestations de services	12 000
achat non stockés de matières et fournitures	800
matériel informatique	4 000
investissements divers	1 000
catalogue & imprimés	600
<b>sous total achats</b>	<b>18 400</b>
<b>Autres charges externes</b>	
<i>Services extérieurs</i>	
charges locatives	1 500
Mise à Disposition Lycée agricole	5 367
honoraires	3 750
assurances	347
maintenance	244
<i>sous total services extérieurs</i>	<i>11 208</i>
<i>Autres charges externes</i>	
frais postaux et de télécommunications	2 172
divers(Nom domaine Arsys)	900
cotisations	107
services bancaires	252
Remboursement prêt relais	10 300
<i>sous total autres charges externes</i>	<i>13 731</i>
<b>sous total charges externes</b>	<b>24 939</b>
<b>Charges de personnel</b>	
Rémunération du personnel	50 697
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	17 490
Impôts, taxes et versement assimilés	1 315
<b>sous total charges de personnel</b>	<b>69 502</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>112 841</b>

Selon nos prévisions les charges d'exploitation différeront peu de celles enregistrées en 2010 (111 451 €). Deux points sont à signaler : D'une part le remboursement du prêt relais de 10 000€ contracté en début d'année 2011, d'autre part la baisse des charges de personne consécutive à l'absence de Cécile VERDUCCI jusqu'en septembre 2011.

<b>Nature des produits</b>	<b>Prévision</b>
<b>Cotisations</b>	
<i>cotisations collectivités</i>	57 040
<i>Pays de l'Isle en Périgord</i>	5 000
<i>adhésions particuliers</i>	200
<b>sous total cotisations</b>	<b>62 240</b>
<b>Prestations</b>	
<i>SMIVI</i>	4 000
<i>Agence culturelle</i>	1 000
<i>AgroBio</i>	2 000
<b>sous total prestations</b>	<b>7 000</b>
<b>Subventions</b>	
<i>Conseil Régional</i>	39 750
<b>Autres produits</b>	
<i>Prêt relais Caisse d'Épargne</i>	10 000
<b>sous total autres produits</b>	<b>10 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>118 990</b>

Les prévisions concernant les produits, présentées dans le tableau ci-dessus, ne prennent en compte que les ressources dont l'association est certaine de bénéficier. La baisse des cotisations des collectivités (57 040 € contre 65 525 € en 2010) est due à l'application de la nouvelle grille de tarification plus attractive votée en l'assemblée générale 2010 (cf Annexe C p.21). L'objectif de l'AGRN est d'attirer davantage de cotisations afin de compenser cette baisse de tarification.

La subvention du Conseil Régional permet d'équilibrer ce budget pour l'année 2011. Cependant, l'adhésion de nouvelles collectivités apparaît indispensable en prévision de l'exercice 2012 durant lequel aucun versement ne sera effectué par la Région. Le solde du montant total de la subvention (75 000 €) sera versé en Mars 2013.

**M. FONTAN demande aux membres de l'Assemblée Générale de voter  
le budget prévisionnel 2011.  
Celui-ci est validé à l'unanimité des votes.**

## **V. Proposition du Conseil d'Administration**

M. PERPEROT indique que les tarifs votés lors de l'Assemblée Générale 2010 ne peuvent pas s'appliquer aux structures qui ne sont pas des communes ou des intercommunalités à fiscalité propre (syndicats, secteur privé...). Aussi, il invite l'Assemblée Générale à donner au Président la possibilité de proposer à ce type de structure des devis d'adhésion adaptés. Ces devis sont définis en fonction d'une estimation du temps de travail consacré aux projets de la structure (1 journée de travail est facturée 500 € en 2011, tarif ré-évaluable chaque année). Par ailleurs, ce montant peut être minoré si la structure comprend des territoires de collectivités adhérentes à l'AGRN.

**M. Fontan demande aux membres de l'Assemblée Générale de voter  
la proposition de M. Perperot  
A l'unanimité des votes, l'Assemblée Générale valide cette proposition.**

## VI. Élection du conseil d'administration et du bureau

### Conseil d'administration

Les statuts de l'association stipulent que le conseil d'administration doit être composé de 12 à 33 personnes élues pour une durée de 2 ans. Il est renouvelé par moitié chaque année en assemblée générale.

Les deux tableaux ci-dessous présentent les membres du Conseil d'Administration sortant.

Nom	Prénom
BOISSIERES	Sylviane
COUDERCHET	Laurent
COULAUD	Yannick
DORCHIN	Jacques
FONTAN	Yves
JOUGLET	Philippe
RANOUX	Jacques
AMELOT	Xavier
ANDRIEUX	Joëlle
CAUCHOIX	Françoise
CAUVIN	Cyril
GABILLARD	Daniel
GEYSSET	Patrick
GIRARD	Michel
MELOTTI	Marc
MOTARD	Gilles
MURAT	Jean-Jacques
PERPEROT	Philippe
PRADEL	Coralie
SESIANO	Michel

### Membres de droit

Nom	Prénom	Collectivité / Structure représentée
SIMON	Jean-Louis	CDC Astérienne
QUEMERE	Jean-Michel	CDC Causses et Rivières en Périgord
ROUSSEL	François	CDC Moyenne Vallée de l'Isle
RICHARD	Serge	CDC Vallée de la Vézère
BAGNAUD	Bernard	CDC Vallée de la Vézère (suppléant)
REULET	Corinne	LEGTA Coulouniex-Chamiers
LAURIERE	Roland	Pays de l'Isle en Périgord



**Membres à renouveler**

Parmi les membres à renouveler : M. COUDERCHET, M. COULAUD, M. FONTAN et M. RANOUX ont fait acte de candidature. Mme BOISSERES, M. DORCHIN et M. JOUGLET n'ont pas fait part de leur volonté concernant leur participation au Conseil d'Administration. Aucune nouvelle candidature ne nous est parvenue

A l'unanimité l'assemblée Générale vote le renouvellement des mandats de MM. COUDERCHET, COULAUD, FONTAN et RANOUX. Par ailleurs, l'assemblée générale missionne le Conseil d'Administration pour déterminer si certains des membres à renouveler absents lors de l'Assemblée Générale souhaitent conserver leurs places au sein du Conseil d'Administration.

## Bureau

Suite à son élection, le Conseil d'administration se réunit pour désigner parmi ses membres, un bureau, composé d'un Président, de 4 vice-présidents au maximum, d'un trésorier, d'un vice trésorier, d'un secrétaire et d'un nombre de membres nécessaire à son bon fonctionnement. Le bureau est élu pour 1 an ou jusqu'à la date de son renouvellement par le conseil d'administration. Les membres sortants sont rééligibles

A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration élisent le Bureau dont la composition figure ci-dessous.

<b>Président</b> M. FONTAN		
<b>Vice-présidents</b>		
M. SIMON	M. RANOUX	*
<b>Trésorier</b> M. PERPEROT	<b>Vice-trésorier</b> M. GABILLARD	<b>Secrétaire</b> M. CAUVIN
<b>Membres</b>		
M. Yannick COULAUD	***	

Les membres du bureau sortant absents lors de cette assemblée générale seront contactés par le Bureau nouvellement élu afin de déterminer s'ils souhaitent renouveler leur mandat :

- **M. SESIANO**, vice-président sortant
- Membres sortant : **M. DORCHIN** (citoyen) **M. QUEMERE** (représentant de la CDC Causses et Rivières en Périgord) **M. RICHARD** (représentant de la CDC de la Vallée de la Vézère) et **M. AUXERRE** (représentant de la CDC de la Moyenne Vallée de l'Isle)

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration peuvent participer aux réunions de bureau dont le calendrier sera prochainement communiqué. Ils peuvent également être conviés à des réunions thématiques en qualité d'expert.

# Annexes

## A. Lettre d'intention envoyée au Conseil Général de Dordogne



**Atelier de Géographie Rurale Numérique**  
Domaine des Chaulnes -24110- GRIGNOLS  
Tel : 05.53.04.48.61 - Courriel : [contact@agr.fr](mailto:contact@agr.fr)  
<http://www.agrn.fr>

Grignols, le vendredi 22 octobre 2010

A l'attention de Monsieur le Président  
Conseil Général de la Dordogne  
2 Rue Paul Louis Courier  
24000 Périgueux

Objet : Lettre d'intention concernant le partenariat entre le Conseil Général de la Dordogne et l'Atelier de Géographie Rurale Numérique

Monsieur le Président,

Depuis sa création en 2003, l'association « Atelier de Géographie Rurale Numérique » (AGRN) a développé ses activités de service et de mutualisation des technologies de l'information géographique principalement sur le territoire du Pays de l'Isle et avec le soutien de ce dernier. Elle a bénéficié d'un financement important du Conseil Régional d'Aquitaine sur la période 2006—2009 pour démarrer ses activités. En réponse à la multiplication des demandes émanant de communes ou de leurs groupements situés en dehors du Pays de l'Isle en Périgord, l'association aspire désormais à proposer ses services sur l'ensemble du département de la Dordogne.

L'association a souhaité se rapprocher du Conseil Général de la Dordogne pour étudier avec lui les conditions dans lesquelles les services de l'AGRN pourraient être proposés aux communes et communautés de communes de l'ensemble de la Dordogne. Dans ce cadre, nous avons rencontré à

plusieurs reprises, entre mai et septembre 2010, des représentants de vos services, de l'Agence Technique Départementale et du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement pour préciser les bases d'un projet possible de partenariat entre le Conseil Général et l'AGRN telles qu'énoncées ci-dessous :

Adhésion du Conseil Général à l'AGRN avec obtention d'un droit permanent de représentation au Conseil d'Administration et au bureau de l'association.

Soutien du Conseil Général à certains projets ou démarches selon des objectifs fixés en commun : actions de formation, de communication ou de promotion de la géographie numérique (ex: communication concertée dans le cadre du projet régional PIGMA) actions de structuration de données géographiques (ex : réseaux d'eau et d'assainissement)

Participation à un comité de coordination regroupant les services du CG, de l'ATD, du CAUE et l'AGRN pour valider les orientations et les actions à conduire en commun vers les acteurs territoriaux en particulier les communes et leurs groupements.

Avec l'appui du Conseil Régional d'Aquitaine, nous avons engagé une nouvelle démarche de demande de financement régional pour accroître les capacités de l'association à répondre sur un territoire plus large aux besoins de services numériques dans nos domaines de compétence.

Dans cette optique ainsi que pour valider le travail de réflexion et de proposition d'actions conduit avec vos services depuis mai 2010, nous souhaiterions obtenir de votre part un courrier confirmant votre accord sur les axes du projet de partenariat énumérés ci-dessus et sur l'adhésion du Conseil Général à notre association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre très haute considération.

Le Président

Yves FONTAN

## B. Réponse du Conseil Général



Direction de l'Organisation  
et de la Modernisation

Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunication

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

Le Président du Conseil Général  
à  
Monsieur le Président  
Atelier de Géographie Rurale Numérique  
Domaine des Chaulnes  
**24 110 GRIGNOLS**

**Affaire suivie par : José GAVILAN**  
☎ : 05.53.02.21.10  
**Réf : n° 10/0707/AB**

Périgueux, le - 1 DEC. 2010

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 octobre dernier, vous me signifiez votre souhait de mettre en place un partenariat entre votre association qui développe ses activités de service et de mutualisation des technologies de l'information géographique sur le territoire du Pays de l'Isle, et le Conseil Général de la Dordogne.

J'ai le plaisir de vous confirmer notre partenariat comme suit :

- Le Conseil Général adhèrera à l'AGRN avec un droit permanent de représentation au Conseil d'Administration et au bureau de l'association ;
- Le Conseil Général soutiendra les projets de l'AGRN selon des objectifs fixés en commun ;
- Le Conseil général participera à un comité de coordination regroupant les services du département, de l'Agence Technique, du CAUE et de votre association afin de valider les orientations et les actions à conduire en commun.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Très amicalement*

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
le Premier Vice Président  
chargé des finances

Jacques MONMARSON

Hôtel du Département - 2, rue Paul Louis-Courier - 24019 PERIGUEUX CEDEX  
Tél. 05.53.02.20.20 - Télécopie : 05.53.02.21.16  
Courriel : cg24.dsit@dordogne.fr

## C. Cout de cotisation des collectivités en 2011



Domaine des Chaulnes  
24110, GRIGNOLS  
Tél : 05.53.04.48.61  
courriel : [atelier.geo@agr.fr](mailto:atelier.geo@agr.fr)  
site internet : [www.agrn.fr](http://www.agrn.fr)

### Cotisation des collectivités pour l'accès aux outils techniques et aux services associés : coûts 2011

La cotisation inclus le coût d'adhésion à l'AGRN correspondant à un montant de 10 €. Cette adhésion ouvre un droit de représentation au Conseil d'Administration de l'AGRN  
Chaque adhésion fait l'objet d'une convention triennale, renouvelable par accord tacite, entre la collectivité adhérente et l'AGRN.

#### ➤ Cotisation communale

##### ➤ Module "Territoire et Urbanisme"

- Cadastre (parcellaire et données foncières)
- Document d'urbanisme (PLU, carte communale)
- Référentiels IGN (photographie aérienne, scan 1/25000°, Bd Topo)
- Zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, PPRI...)

**500 € / an**

##### ➤ Module "Aménagement et réseaux"

- Services du module "territoire et urbanisme"
- Réseaux (eau potable, assainissement, éclairage public...)
- Outil de gestion des cimetières
- Développement d'applications spécifiques

**1500 € / an pour les communes comptant moins de 3000 habitants**

**3000 € / an pour les communes de plus de 3000 habitants**



## ➤ Cotisation intercommunale

La cotisation intercommunale inclut l'accès à l'ensemble des services de l'AGRN pour chaque commune de la communauté en plus des services communautaires. Ces services s'articulent autour du choix d'au moins de l'une des trois thématiques proposées par l'association :

- **Social et économie** (*Commerce et industrie, Zones d'activité, services à la personne...*)
- **Environnement** (*Gestion de la collecte des déchets, SPANC, espaces verts...*)
- **Tourisme et loisirs** (*Sentiers de randonnées, gestion de la taxe de séjour, patrimoine...*)

Le coût de l'adhésion se compose de deux éléments :

**1/ Une part communale**, de 500 € / an par commune, ouvrant un accès aux deux modules communaux "Territoire et urbanisme" et "Aménagement et Réseaux".

**2/ Une part intercommunale par habitant** calculée en fonction du nombre de thématiques choisi par la communauté et de la taille de sa population

<i>Population intercommunale</i>	<i>Nombre de thématiques retenues</i>		
	1	2	3
<i>Moins de 5 000</i>	0,2 € /hab.	0,4 € /hab.	0,6 € /hab.
<i>Entre 5 000 et 15 000</i>	0,3 € /hab.	0,6 € /hab.	0,9 € /hab.
<i>Entre 15 000 et 25 000</i>	0,2 € /hab.	0,4 € /hab.	0,6 € /hab.
<i>Plus de 25 000</i>	0,2 € /hab.	0,3 € /hab.	0,4 € /hab.

### Exemple

*Coût de la cotisation annuelle pour une communauté de communes de 10 communes et 16 000 habitants :*

**1 thématique :**  $(500 \times 10) + (0,2 \times 16\,000) = 5\,000 + 3\,200 = 8\,200 \text{ €}$

**2 thématiques :**  $(500 \times 10) + (0,4 \times 16\,000) = 5\,000 + 6\,400 = 11\,400 \text{ €}$

**3 thématiques :**  $(500 \times 10) + (0,6 \times 16\,000) = 5\,000 + 9\,600 = 14\,600 \text{ €}$

